

## **Aide-mémoire - Pour mieux comprendre les définitions de la violence, de l'intimidation et de la cyberintimidation**

Dans la littérature, les définitions de la violence sont nombreuses et diversifiées. Une démarche collective de prévention et de traitement de la violence ne saurait se faire sans d'abord convenir d'une définition commune. C'est aussi l'opinion de Bovay (2007) qui écrit : « Pour parler de la violence, pour agir contre la violence et pour éviter les malentendus, il faut absolument que nous puissions, chaque fois, définir ce que chacun appelle violence. » Une réflexion sur la violence, dans le but d'une intervention plus adéquate et concertée, nécessite d'abord qu'on distingue clairement certains thèmes. Parce qu'elles y sont étroitement liées, l'agressivité, la colère, les conflits, les incivilités ou l'indiscipline sont souvent confondues avec la violence. Contrairement à l'agressivité, à la colère, à la frustration et aux autres émotions, la violence n'est pas une réaction première de l'individu. Elle est l'aboutissement d'une série de manifestations qui, initialement, ne sont pas violentes<sup>1</sup>.

Se doter de définitions cohérentes de la violence et de l'intimidation en milieu scolaire s'avère nécessaire en contexte d'intervention pour mieux les prévenir et les gérer, car la réaction et l'intervention des adultes résulteront de ces définitions et des représentations qu'ils s'en feront.

### **La violence**

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » LIP 2012

#### **Sens de la définition**

<b>Définition</b>	<b>Sens</b>
<i>« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer, en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »</i>	<p>La personne qui commet une agression manifeste un pouvoir dans un rapport de force et exprime ce pouvoir ou le laisse paraître.</p> <p>La personne commet une agression à dessein, elle a un projet et affiche une volonté. Les manifestations de violence peuvent être dirigées envers soi-même ou autrui. Elles peuvent produire des effets traumatisants chez la victime, les témoins et leur entourage.</p> <p>Les effets de la violence peuvent être ressentis comme une agression, une domination, une oppression ou une destruction.</p> <p>La violence peut se faire à des degrés divers et peut porter atteinte à l'individu sur les plans physique, social, matériel et psychologique ou le léser dans ses droits et libertés.</p>

---

<sup>1</sup> Matériel en lien avec ce contenu développé par l'équipe du plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école et disponible auprès de l'agent de soutien régional.

Comme pour la violence, il est important que la définition de l'intimidation soit opérationnelle, que l'on tienne compte également de la recherche dans le domaine, mais également qu'elle soit formulée dans des termes observables et mesurables pour savoir sur quoi intervenir pour suivre le phénomène et évaluer l'efficacité des interventions (Beaumont, 2012).

## **L'intimidation**

«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » LIP 2012

### **L'intimidation ne doit pas être tolérée et requière une intervention**

L'intimidation se présente dans tous les contextes sociaux, culturels et économiques. Elle est un phénomène complexe et ses origines sont multiples. Comme les autres formes de violence, les comportements d'intimidation ne doivent pas être tolérés et nécessitent que l'on intervienne.

### **L'intimidation n'est pas un conflit (voir Annexe IB)**

L'intimidation est une agression (rapport de force inégal) et non un conflit. Le terme conflit signifie choc, heurt. Il suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent, d'une divergence entre deux individus, deux groupes, un individu et un groupe qui sont en relation parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent. Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale ne sont pas nécessairement considérés comme de l'intimidation.

### **Les critères permettent de déterminer s'il est question ou non d'intimidation :**

- Un acte de violence, avec l'intention ou non de faire du tort
- L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé
- Des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance, de la part de l'élève qui subit de l'intimidation
- La répétition et la persistance de gestes agressifs.

### **L'intimidation peut se manifester de diverses façons**

L'intimidation peut se retrouver dans diverses formes de violence comme l'homophobie, la discrimination raciale, la violence dans les relations amoureuses. Elle peut par exemple se manifester par les comportements suivants :

- Donner des surnoms, se moquer, narguer, humilier ou menacer l'autre, tenir des propos racistes ou sexistes.
- Frapper, asséner des coups de pied, pousser, cracher, battre à coups de poing, voler ou endommager des biens.
- Exclure du groupe ou isoler socialement, commérer ou lancer des rumeurs, ridiculiser l'autre, briser des amitiés.
- Utiliser le courriel, un message texte, le téléphone cellulaire, les sites Internet pour menacer, harceler, embarrasser, répandre des rumeurs, exclure du groupe, briser une réputation ou une amitié

### **L'intimidation indirecte**

Elle s'organise au sein d'un groupe et vise la détérioration du statut social (ex. : rendre la personne moins populaire, l'isoler des autres) ou l'exclusion par le groupe de la personne visée. Ces comportements et attitudes sont souvent difficiles à percevoir.

### **Quelques exemples d'intimidation indirecte**

- Commérer.
- Faire courir des ragots.
- Répandre des rumeurs, des médisances et des calomnies.
- Diffuser des secrets.
- Parler dans le dos ou écrire des méchancetés (graffitis, courriels, etc.).
- Ridiculiser, dénigrer, suggérer d'exclure une personne du groupe.
- Utiliser un langage non verbal (ex. : tourner le dos, murmurer et rouler les yeux) sont des attitudes à peine perceptibles, mais qui peuvent indiquer une situation de violence indirecte.

### **La cyberintimidation**

Elle est de l'intimidation qui prend forme dans l'espace virtuel

- Elle peut se produire n'importe où et n'importe quand : l'espace virtuel est accessible en tout temps et presque en tout lieu.
- Elle peut rejoindre plusieurs témoins, ce qui permet la propagation des mots et des images instantanément, de façon illimitée et irréversible.
- Elle peut se produire en catimini et échapper à la supervision des parents, enseignants et autres adultes responsables.

Elle est particulièrement néfaste parce que l'espace virtuel peut :

- Avoir un effet de déresponsabilisation car l'auteur de l'agression peut nier les faits et ne pas reconnaître ses actes. Sans possibilité de prouver facilement le geste, la crainte de représailles diminue.
- Favoriser la dépersonnalisation et le manque d'empathie : étant face à un écran, l'auteur de l'agression a moins de retenue dans ses propos que s'il était face à sa victime et il ne peut voir les effets de ses gestes sur l'autre.

Elle peut se manifester par les comportements suivants :

- Menaces
- Insultes
- Rumeurs
- Usurpation d'identité
- Harcèlement
- Discrimination
- Dénigrement
- Diffamation
- Filature ou exclusion en ligne
- Flingue, (envoi d'un message incendiaire par cellulaire)
- Vidéolynchage
- Messages ou photos préjudiciables sur le téléphone cellulaire ou téléavertisseur
- Incitation au dévoilement de soi ou d'autres personnes

### **Le cyberintimidateur :**

- peut croire qu'il peut rester inconnu.
- peut prétendre être quelqu'un d'autre.
- peut réagir spontanément sans prendre un temps de réflexion ou de jugement avant de passer à l'acte.
- étant devant un écran, a encore moins de retenue dans ses propos que s'il était face à sa victime.